

Fiche sur « La contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire »

La contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire est l'une de ses quatre missions de service public que l'État lui a confiées par loi du 2 juillet 1990.

Les quatre missions de service public de La Poste

- Le service universel postal
- **La contribution de La Poste à l'aménagement et au développement du territoire**
- La mission d'accessibilité bancaire de La Poste
- Le transport et la distribution de la presse

Il nous faut connaître les implantations du service public postal et leur rôle dans l'aménagement du territoire.

Il faut prendre très au sérieux le coup de semonce de l'État d'amputer de 50 millions d'euros (sur 174 millions) le budget qui finance l'aménagement du territoire, via le Contrat de présence postale et le fonds de péréquation qui en émane. Dans le même temps, les restructurations se poursuivent dans les différentes branches. Mieux connaître dans le détail la géographie salariale à la poste au sein de nos départements doit nous aider à aller vers nos syndiqués, le personnel, les élus (sauf RN !) et la population.

Pas d'aménagement du territoire sans emplois !

Voilà comment était réparti l'emploi à La Poste maison-mère en 2023 (source : rapport social 2023).

2023 Répartition de l'effectif de La Poste en personnes physiques, par sexe et par domaine de pilotage

		Cadres supérieurs (classe IV)	Cadres (classe III)	Maîtrise et exécution (classe I et II)	TOTAL
Courrier	Femmes	2 686	4 170	39 586	46 442
	Hommes	3 631	5 497	42 606	51 734
	Ensemble	6 317	9 667	82 192	98 176
Colis	Femmes	343	222	1 190	1 755
	Hommes	503	478	3 048	4 029
	Ensemble	846	700	4 238	5 784
Services financiers	Femmes	1 021	2 309	3 111	6 441
	Hommes	1 683	1 263	1 293	4 239
	Ensemble	2 704	3 572	4 404	10 680
Réseau	Femmes	3 037	9 822	12 413	25 272
	Hommes	2 799	4 884	4 398	12 081
	Ensemble	5 836	14 706	16 811	37 353
Supports et structures	Femmes	1 938	1 500	1 526	4 964
	Hommes	2 163	1 198	1 138	4 499
	Ensemble	4 101	2 698	2 664	9 463
TOTAL	Femmes	9 025	18 023	57 826	84 874
	Hommes	10 779	13 320	52 483	76 582
	Ensemble	19 804	31 343	110 309	161 456

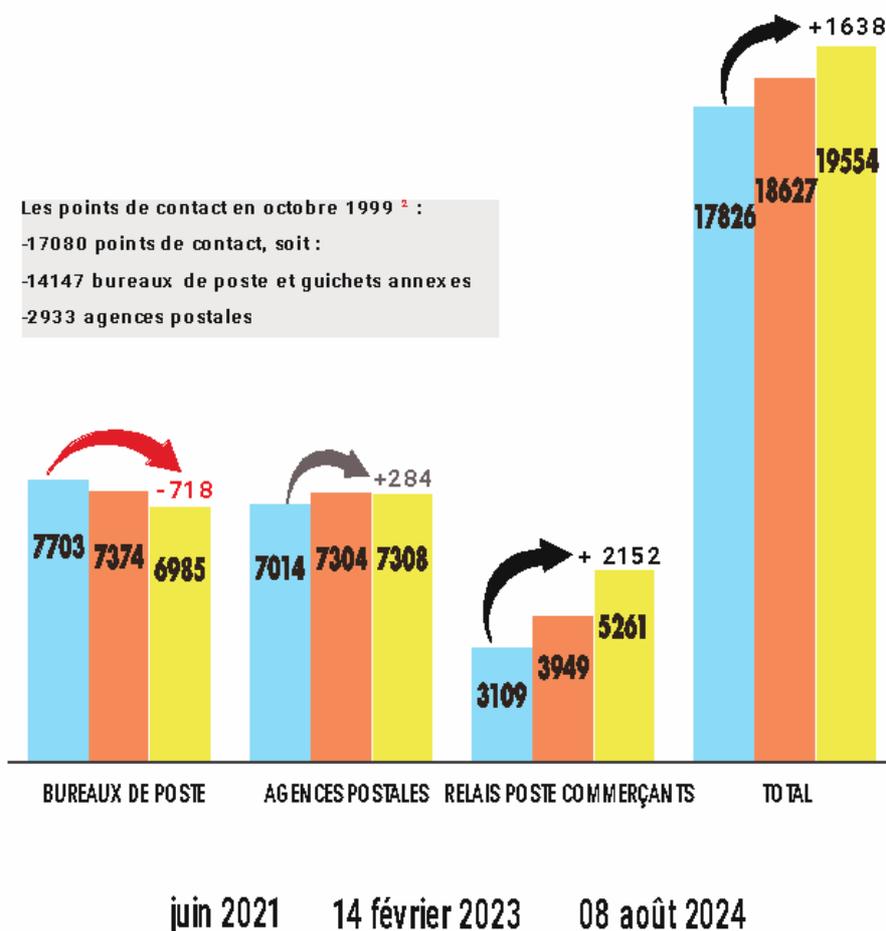
Nous proposons aux SD de travailler et de matérialiser à la connaissance salariale la plus fine possible dans chaque département. Les derniers fichiers électeurs peuvent y aider.

Au Réseau

Évolution 2021 - 2024 du nombre de points de contact et de leur répartition :

Évolution des points de contact de La Poste ¹			
	juin 21	14 février 2023	08 août 2024
Bureaux de Poste	7703	7374	6985
Agences Postales	7014	7304	7308
Relais poste commerçants	3109	3949	5261
Total	17826	18627	19554

Évolution des points de contact de La Poste 2021-2024



¹ Données DATANOVA LA POSTE

² Source Jean-Marc Offner, FLJX Carriers internationaux Réseaux et Territoires Année 1999-38 pp. 79-8

Résumé : entre août 2021 et juillet 2024 :

- +1638 points de contact, dont :
- - 718 bureaux de poste
- +284 agences postales
- +2152 relais poste commerçants (ouverts principalement chez les buralistes et quelques Relay, dans les gares).

Cartographie des points de contact de La Poste

La CGT a réalisé une cartographie des points de contact de La Poste au 8 août 2024. Cette cartographie est extraite de données publiées sur le site DataNOVA La Poste (<https://datanova.laposte.fr>). Cette cartographie permet d'avoir une approche globale et par département de manière simultanée.

Cette cartographie est également disponible sur le site lacgt.fr. Vous pourrez extraire les éléments par département.

Sept cartes ont été réalisées, à l'échelle du territoire national, avec un découpage par département :

Quatre cartes indiquant des valeurs :

- Carte indiquant le nombre total des points de contact
- Carte indiquant le nombre de bureaux de poste
- Carte indiquant le nombre d'agences postales
- Carte indiquant le nombre de relais poste

Trois cartes indiquant le taux de chaque type de point de contact :

- Taux de bureaux de poste
- Taux d'agences postales
- Taux de relais poste.

L'exemple de l'Yonne est frappant, puisque les bureaux de poste ne représentent plus que 16,75% des points de contact ! Par conséquent, plus de 83% des points de contact seraient concernés par le désengagement de l'État ! Dans le Cantal, ce serait plus de 80% comme dans la Sarthe, presque autant en Aveyron, cela malgré le travail des syndicats départementaux. Dans l'Est, déjà à partir de la Marne, ce n'est guère mieux. Il faut également considérer la masse de départements du centre de la France (couleur jaune), déjà à moins de 30 % de bureaux de poste. Ces données peuvent aussi aider les élus à prendre conscience de la nécessité d'imposer à La Poste non seulement le maintien, mais le renforcement des bureaux de poste.

Facteurs guichetiers et France services

La cartographie ne mentionne pas les bureaux Facteurs guichetiers, ni les France services.

Le dernier contrat de présence (2023) indiquait 1458 FG et 402 France Service. (Il me semble avoir lu des données plus récentes concernant les FG !).

On peut étudier la carte du taux **des agences postales**. Yonne, Aveyron, Cantal, Corrèze, Nièvre, Cher, Ariège, Ardèche, Hautes-Alpes, Allier, dans tous ces départements à plus de 55% d'agences postales et dans de nombreux autres, un désengagement de l'État serait une catastrophe pour les municipalités les détenant.

Nous vous proposons de rappeler aux élus locaux, particulièrement à ceux qui seraient tentés d'accepter une agence postale ou dont le bureau pourrait être une cible potentielle qu'ils doivent avoir conscience que plus que jamais le financement des agences postales n'est plus pérenne.

Cette cartographie est un outil supplémentaire pour la CGT afin de mener la lutte pour un autre réseau de bureaux de poste en accord avec les repères revendicatifs fédéraux portant le projet d'appropriation publique et démocratique.

- Les centres financiers : les activités financières constituent depuis le 19ème siècle une dimension essentielle du service public postal. Aujourd'hui, ces activités sont filialisées au sein de la Banque Postale. Les propositions de la CGT pour une réforme structurelle du système bancaire et financier sont plus que jamais d'actualité. S'agissant de La Poste, nos propositions visent à répondre à 2 questions distinctes : Comment assurer le financement des investissements du service public postal ? Comment les activités financières de La Poste peuvent-elles contribuer au développement économique du pays et à la réponse aux besoins sociaux ? Notre démarche a l'ambition de répondre à ces 2 défis. La CGT formule 2 propositions complémentaires entre elles : créer un pôle financier public et instituer des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

Un pôle financier public au service du développement humain durable.

Dans ce cadre, La Banque Postale, doit être protégée de la spéculation financière et exercer ses missions de service public :

- Contribuer au financement des droits fondamentaux dont le droit à la communication fait partie.
- Protéger l'épargne populaire de la spéculation et l'orienter vers des investissements favorisant la cohérence sociale et le développement économique. Cette épargne servirait ainsi à la satisfaction des besoins socio-économiques des populations.
- Contribuer au financement des collectivités territoriales et l'aménagement solidaire des territoires.
- Financer et aider les PME et TPE.
- Soutenir une nouvelle politique industrielle dans le cadre du développement durable

Ainsi, insérée dans un pôle financier public, la Banque Postale, avec l'appui du réseau des bureaux de poste et du réseau des centres financiers, pourrait jouer ce rôle essentiel de banque « pas comme les autres » pour répondre également aux besoins de la collectivité en redistribuant des fonds collectés au bénéfice : - du développement social (logement, équipements sociaux, ...), - du développement économique en favorisant la coopération entre les banques plutôt que la concurrence, - de la participation à des prêts aidés pour les petites et moyennes entreprises, - du développement du territoire, - de l'aide au développement des services publics tels les transports, la recherche, la santé, l'éducation, la culture et le sport, - de l'aide aux jeunes entrant dans la vie active (mobilier, micro-informatique, équipement ménager, permis de conduire et voiture, ...).

- **Courrier – Colis**

Il n'existe pas de données globales accessibles permettant de cartographier nationalement l'implantation des établissements (PIC, PPDC, PDC, ACP, PFC, PPDC multi flux). Nous proposons aux SD de réaliser, là aussi, une cartographie des services courriers et colis de La poste mais aussi de l'ensemble des entreprises sur cette activité.

La CGT a fait remonter à l'Assemblée les points suivants :

- Des plateformes industrielles courrier Colis – les PIC, soit les ex-centres de tri – de moins en moins nombreuses, par conséquent de plus en plus éloignées des établissements à desservir. La CGT réclame un établissement de ce type par département, nécessaire pour la qualité de service, la garantie de délais normaux, dont le J+1 et un véritable aménagement du territoire. Jusqu'aux années 2000, La Poste était à même de distribuer à J+1 les paquets intradépartementaux au tarif des paquets économiques (Coliéco), grâce à de telles structures. Dans notre contexte de crise environnementale, notre pays a besoin de tels services.
- Une concentration des établissements, de nombreux départements ne possédant plus que 2 à 3 établissements Courrier – Colis, eux-mêmes chapeautant un certain nombre de sites. De ce fait, les directions locales se sont éloignées du personnel, induisant des effets pervers (sentiment d'isolement, moindre réactivité en cas de situation difficile...).
- La détérioration continue des délais à des fins de productivité et la hausse, toujours continue, des tarifs. Un des outils de cette stratégie s'appelle la distribution pilotée. Les PIC sont à même de réguler et d'orienter les trafics par le biais de la mise en place du J+ 3. Les impacts sur les conditions de travail sont énormes. Ce sont des algorithmes qui bâtissent les organisations, de manière abstraite. L'humain n'intervient qu'en dernier recours, souvent trop tardivement.
- Une externalisation massive de la force de travail et même de l'activité. La part des travailleurs précaires (intérimaires, salariés de groupements d'employeurs) reste prépondérante, malgré les combats de la CGT pour transformer ces contrats – pour les volontaires – en CDI. L'externalisation de l'activité à des filiales ou des sous-traitants (loueurs par exemple) est une réalité, parfois depuis de nombreuses années. En région parisienne, une part très importante du colis est distribuée sous cette forme. Cette tendance existe également en province.

